ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème legislature

Question N° : 18085	De **Mme Michèle Martinez** (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Éducation et jeunesse	**Ministère attributaire** > Éducation et jeunesse

Rubrique >enseignement secondaire	**Tête d'analyse** >Développement des classes sport-études	**Analyse** > Développement des classes sport-études.

Question publiée au JO le : **28/05/2024**
Question retirée le : **11/06/2024** (fin de mandat)

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le développement des classes sport-études dans les collèges. Les classes sport-études apportent aux élèves de nombreux bénéfices, tels que l'amélioration de la condition physique, le développement des compétences sociales et la promotion de l'excellence académique à travers la discipline sportive. La sédentarité est une problématique identifiée et ses conséquences sont également connues, notamment l'obésité, les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers. Par ailleurs, les jeunes sont de plus en plus touchés par ce mal. Si le sport est une matière à part entière dans les établissements scolaires du second degré, le temps qui lui est dévolu apparaît bien insuffisant puisqu'en sixième ce sont 4 h de sport qui sont dispensées et 3 h dans les autres niveaux de classes. Sachant que les classes de sport-études contribuent non seulement à la réussite scolaire des élèves, mais aussi à leur épanouissement personnel, à leur bien-être physique et à leur intégration sociale, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures que le ministère de l'éducation compte mettre en place afin de développer ces dernières.